

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (OLVEA FISH OILS)

1) - CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables et régissent les rapports entre notre société (vendeur) et ses clients (acheteurs). Tout autre document émis par notre société et notamment catalogues, prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative.

1.2 Toute commande implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales de vente ci-après exprimées, qui l'emportent sur toutes autres conditions générales, y compris celles de l'acheteur ou toute autre structure en relation avec l'acheteur, sauf acceptation formelle et expresse de notre part.

1.3 Le fait que notre société ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. L'annulation d'une clause de ces conditions n'affectera pas la validité des conditions dans leur ensemble.

2) - COMMANDES

2.1 L'acheteur s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter sa disponibilité à l'égard du vendeur, afin de permettre à ce dernier de réaliser son offre dans les meilleures conditions. Il s'engage notamment à transmettre au vendeur, au besoin et préalablement à l'établissement de l'offre et dans des délais lui permettant de réaliser ses obligations conformément à ses engagements, un cahier des charges complet comprenant notamment les besoins en terme de production, les contraintes sanitaires et sécuritaires, les tolérances éventuelles. L'acheteur devra dans ces conditions modifier toute donnée qu'il considèrera non conforme à son fonctionnement avant sa commande, afin de permettre au vendeur de réviser son offre en conséquence.

2.2 Nos offres ne deviennent fermes et définitives qu'après confirmation par nous-mêmes des commandes. Le minimum de commande requis pour qu'elle puisse être prise en compte est de 250,00 € HT. Notre société se réserve le droit, en tant qu'entreprise indépendante, de sous-traiter toute ou partie de la commande.

Toute annulation totale ou partielle ou modification quantitative ou qualitative de la confirmation de commande ne peut être acceptée. Elles pourraient, en cas d'acceptation expresse de la part de l'autre partie, donner lieu à une modification des prix tarifés et détermineraient de nouveaux délais de livraison.

3) - LIVRAISON

3.1 Les livraisons sont réalisées suivant l'Incoterm 2020 mentionné dans la confirmation de commande. A défaut, les livraisons seront réalisées suivant l'Incoterm 2020 EXW (SAINT LEONARD). Aucune assurance excédant celles normalement prises par nos transporteurs ne sera souscrite sans l'ordre formel de l'acheteur : dans ce cas, elle sera contractée en fonction des éléments transmis par l'acheteur et à ses frais.

3.2 Dans tous les cas, il appartient au client en cas d'avarie, de manquant ou de retard, de faire des réserves claires et précises sur le document de réception du transporteur, et de notifier au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie à notre société, sa protestation motivée dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent la réception des marchandises. Dans ce cadre, le nombre et l'état des marchandises seront vérifiés par le client ou son mandataire. L'acheteur reconnaîtra comme exactes les quantités livrées dès lors qu'elles correspondront aux quantités commandées avec une tolérance de plus ou moins 5 %.

3.3 Toute réserve ou contestation relative à la conformité des marchandises sera émise par écrit par le client dans un délai maximum de vingt jours à compter de la réception des marchandises. Il appartient au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le client devra laisser à notre société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies.

3.4 Les délais de livraison mentionnés sur les confirmations de commande sont donnés à titre strictement indicatif en fonction des possibilités de réalisation technique et notamment des disponibilités d'approvisionnement et des demandes du client, sauf engagement exprès sur des dates fermes prévues entre notre société et le client. A défaut d'un tel engagement, les dépassements de délai ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, retenue ni à annulation des commandes en cours et/ou de refuser la livraison de tout ou partie des marchandises. Notre société est autorisée à réaliser ses livraisons de façon globale ou partielle. Notre société s'oblige cependant à prévenir le client de tout retard. D'une manière générale, notre société s'engage à informer le client dans les meilleurs délais de toutes les difficultés prévisibles ou rencontrées dans l'exécution des obligations qui lui sont confiées.

4) - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1 Nos factures sont établies, dès la date de livraison, selon les tarifs et les devises en vigueur dans notre société à la date de la confirmation de commande.

4.2 Nos factures sont payables à notre siège social et nos traites ou acceptations de règlements n'apportent aucune dérogation à cette clause. Les factures seront réglées dans les conditions prévues dans la confirmation de commande. A défaut, les factures sont payables au comptant à compter de l'émission de la facture. Le paiement est réputé effectué à l'encaissement des fonds par notre société. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. Nous nous réservons le droit de demander que nous soit versées des avances avant livraison. Ces avances ne produiront pas d'intérêt.

4.3 Les retards de paiement donneront lieu de plein droit et après mise en demeure préalable par lettre recommandée à l'application d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points (le taux à prendre en compte est le taux en vigueur au 1er janvier, pour chaque facture émise au 1er semestre et le taux applicable au 1er juillet, pour chaque facture émise au second semestre).

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par notre société, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance convenue entraînera, outre la facturation des intérêts de retard précités :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes nous restant dues quel que soit le mode de règlement prévu (traite acceptée ou non) ;
- l'exigibilité, après mise en demeure par simple lettre recommandée restée sans effet, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

De plus, en cas de recours contentieux pour recouvrement de créances les frais de justice et les frais d'huissier seront à la charge de l'acheteur. La facturation de ces diverses sommes n'emportera de notre part aucune renonciation à la clause de réserve de propriété ci-dessous stipulée et n'empêchera pas de la possibilité d'agir en résiliation de la vente de plein droit et sans formalités judiciaires, huit jours après une simple mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse.

En cas de retard ou de défaut de paiement d'une précédente facture, nous nous réservons en tout temps la faculté d'annuler les contrats ou commandes en cours, de demander où prendre des garanties complémentaires ou de modifier les conditions de règlement pour la bonne exécution du contrat.

5) - RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises vendues par notre société demeurent sa propriété jusqu'au paiement intégral du prix en principal, frais, intérêts et accessoires par le client. En tout état de cause, les marchandises en stock chez le client seront présumées être ceux impayés. En cas de revente des

Version 6 janvier 2020

Siège social : Parc d'activités des Hautes Falaises, rue Jean Paumier, 76400 Saint Léonard - France / **Usine :** 110 route de Valmont, 76400 Fécamp - France
Tel : +33.235.292.854 - **Fax :** +33.235.276.429 - www.olvea.com/fish-oils - info@olvea.com

N° d'agrèments sanitaires : α FR76259040 - FR76259040 – 76259040 - α FR76259039 - FR76259039 - FR76259039 - FR76600010

OLVEA Fish Oils SAS au capital de 2.000.000 € - RCS Le Havre B 413 620 378 00062 - N° TVA FR 92 413 620 378 - APE 1041A

marchandises par le client, soit en l'état soit après transformation, le client s'engage à transférer à notre société le prix payé par les sous acquéreurs à concurrence du prix des marchandises restant à payer. En cas de défaut de paiement, notre société, sans perdre aucun autre de ses droits, pourra exiger par lettre RAR la restitution des marchandises aux frais et risques du client. Le client supportera également les frais légaux et judiciaires éventuels.

Le client devra s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les marchandises vendues, par voie de saisie notamment, et en aviser immédiatement notre société par tout moyen de façon à lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

Les stipulations de la présente clause ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques pour les dommages causés ou subis par les marchandises dès leur remise matérielle. L'acheteur devra s'assurer contre ces risques.

6) - RECLAMATIONS – GARANTIES

6.1 Notre société garantit que ses marchandises respectent la réglementation française en vigueur au jour de la livraison et qu'elles ont les caractéristiques indiquées sur leur emballage ou conditionnement. A cet égard, les marchandises sont vendues avec les tolérances habituelles de fabrication, les différences ne pouvant en aucun cas justifier un refus de livraison ou une minoration du prix.

6.2 Notre société ne pourra être tenue responsable du choix des marchandises retenu par le client notamment au regard de ses caractéristiques par rapport aux besoins définis par le client final. Les marchandises sont fabriquées et vendues par notre société pour l'usage, la destination, les caractéristiques techniques et l'affectation normale des marchandises. Toute utilisation différente et/ou non-conforme et/ou dans des conditions anormales et n'ayant pas reçu son accord écrit dégage totalement la responsabilité directe ou indirecte de cette dernière. Notre société décline en particulier toute responsabilité pour tout dommage causé aux personnes ou aux biens qui pourrait résulter d'un défaut d'utilisation des marchandises, des détériorations ou accidents provenant de négligences, défauts de surveillance ou d'entretien, ou bien encore de l'emploi non conforme, inadapté et/ou dénaturé en matière de stockage, de conservation ou d'utilisation des marchandises vendues par notre société.

A cet égard, l'emploi des marchandises telles quelles ou en combinaison avec d'autres services, produits ou marchandises sera fait aux risques et périls du client. Le client s'oblige à stocker et utiliser les marchandises conformément à la réglementation en vigueur et à respecter l'ensemble de ses obligations légales vis à vis de ses propres clients, notamment en matière de droit de la consommation et de réglementation spécifique applicable à la revente des marchandises.

6.3 En cas de vice ou anomalie dûment reconnus par notre société, l'obligation de cette dernière sera limitée au remplacement des quantités défectueuses par des marchandises similaires. Aucun retour ne sera accepté pour quelques raisons que ce soit, sans un accord préalable écrit de notre société.

6.4 Lorsque la responsabilité de notre société est engagée à la suite d'une faute de sa part, la réparation ne s'applique qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains que le client a subi à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices financiers, atteinte à l'image, ... Le montant des dommages et intérêts que notre société peut être amenée à verser dans les conditions précitées est en tout état de cause limité au montant du prix de vente des marchandises en cause.

6.5 En cas de survenance d'un événement de force majeure, de cas fortuit ou de cause extérieure notamment en raison d'incendies, inondations, grèves totales ou partielles, fermetures d'entreprises, entraves aux déplacements, dégradations volontaires, vols, changements de réglementations, impossibilités d'être approvisionné en matières premières, notamment compte tenu de récoltes ou pêches insuffisantes, ruptures d'approvisionnement énergétique, mauvais fonctionnement ou interruptions des réseaux électriques ou de télécommunications... la partie concernée sera déchargé de plein droit et sans indemnité de son obligation de délivrance à compter de la date de survenance des événements. Elle s'engage à prévenir l'autre partie dans les plus brefs délais et à tout mettre en œuvre pour reprendre ses obligations. Chaque partie pourra mettre fin aux ventes en cause par lettre recommandée avec accusé de réception dans l'hypothèse où un cas de force majeure se poursuivrait pendant plus de 30 jours.

7) - PROPRIETE INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITE

Tout client de notre société ne pourra faire état ou usage des marques ou logos ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à notre société, ou similaires à ces droits, qu'avec l'autorisation expresse, écrite et préalable de notre société à la seule fin de promouvoir la revente des marchandises commercialisés par la société dans des conditions normales au regard de son activité. Notre société se réserve le droit de s'opposer, de faire cesser ou demander réparation de toute utilisation qu'elle jugerait déloyale, constitutive d'un acte de parasitisme commercial, ou contraire à son image ou à des droits qu'elle aurait concédés.

Tous les secrets ou procédés de fabrication ou d'affaires, ainsi que toutes spécifications, informations financières, commerciales ou techniques, savoir-faire, rapports ou autres renseignements de toute nature se rapportant directement ou indirectement aux affaires des parties qui seraient communiqués par l'une d'elle à l'autre aux fins de la négociation et de l'exécution des présentes ou dont elles prendraient connaissance à cette occasion, seront, tant au cours de leurs relations contractuelles qu'après leur cessation, tenus strictement confidentiels par chacune des parties qui s'abstiendra, en outre, de les divulguer de quelque manière ou pour quelque raison que ce soit et de les utiliser à toutes fins autres que celles prévues aux présentes. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de s'assurer du respect des obligations résultant de la présente disposition par tous préposés, employés ou agents représentants et partenaires.

8) - CLAUSE DE NON SOLLICITATION DE PERSONNEL

Sans accord exprès et préalable de notre société, le client s'interdit expressément de solliciter en vue d'une embauche, ou d'embaucher directement ou indirectement tout salarié de notre société ou de l'une des sociétés du Groupe Olvea. Cette présente interdiction est valable pendant une durée de 12 mois à compter de la dernière opération commerciale intervenue entre les parties. Le non respect de cette clause, engage la partie défaillante à payer à notre société, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire d'un montant égal aux salaires bruts perçus effectivement pendant les 12 mois précédant son départ par la personne embauchée.

9) - DROIT APPLICABLE - PRESCRIPTION - JURIDICTION COMPETENTE

9.1 Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

9.2 Les parties conviennent que toutes les actions engagées au titre des présentes se prescrivent par un an en application de l'article 2254 du Code civil.

9.3 **Tout litige ou toute contestation survenant à l'occasion de l'exécution, de l'interprétation ou de la rupture des commandes passées en application des présentes conditions générales de ventes seront de la compétence du Tribunal de Commerce du HAVRE**, quelles que soient les conditions particulières et les modalités de paiement acceptées, même en cas de pluralité de défendeurs, de demandes incidentes ou d'appels en garantie.